



# Assemblée générale ARNIA

Lundi 27 juin 2022

Palais des Congrès, Beaune

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DU GIP ET ACCUEIL DU NOUVEAU DGS .....	2
II.	COMMUNICATION DE LA LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DU GIP .....	2
III.	PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 (COMMUNIQUE EN AMONT DE LA SÉANCE) .....	3
IV.	EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 - LECTURE DU RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON RAPPORT SPÉCIAL .....	5
V.	BILAN DES COMNUM DE PRINTEMPS .....	8
VI.	ARNIA – CYBERSÉCURITÉ : PRESENTATION .....	9
VII.	QUESTIONS DIVERSES : .....	10
a)	Perspectives 2023 (retrait du CD21) .....	10

*Le quorum est atteint.*

*La séance est ouverte à 13 heures 50.*

*Secrétaire de séance : Juliette KURTZMANN, DGA*

## I. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DU GIP ET ACCUEIL DU NOUVEAU DGS

Patrick Molinoz, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous, et rappelle que l'Assemblée générale est réunie ce jour dans le cadre de la présentation du bilan d'activité et des comptes 2021 du GIP. Patrick Molinoz souhaite également la bienvenue à Laurent Peterschmitt, qui prendra ses fonctions de directeur de l'ARNia à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Il salue le travail des équipes en charge des ateliers qui se sont tenus au matin. Il semble que l'approche ludique de certains ateliers ait été particulièrement appréciée. Patrick Molinoz annonce à cet égard l'arrivée depuis février 2022 du responsable du nouveau pôle cybersécurité, Sébastien Morey. En effet, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a accordé un financement d'un million d'euros aux Régions afin qu'elles mènent une action en matière de cybersécurité. M. Morey sera bientôt rejoint par deux experts au sein de son équipe, qui sera opérationnelle à l'automne.

Patrick Molinoz donne la parole à Pascal Henriat, vice-président du Conseil départemental de l'Yonne.

Pascal Henriat salue l'ensemble des participants et indique que le département de l'Yonne demeurera au sein du Conseil d'administration de l'Agence, ce qui témoigne de la confiance accordée au Président et à l'ARNia.

La question de la cybersécurité est actuellement un sujet majeur de préoccupation. Les communes, selon leur taille, appréhendent différemment cet enjeu et craignent un éventuel piratage de leur système informatique qui entraînerait une impossibilité d'accès aux données hébergées sur leur serveur. Cette crainte est d'autant plus forte dans un contexte de dématérialisation. La cybersécurité est ainsi un enjeu qui concerne au premier chef les collectivités, au sein desquelles les personnels doivent d'ailleurs se montrer attentifs dans leur utilisation de l'outil informatique. Quoi qu'il en soit, la gestion de l'outil informatique est un défi qui relèvera de la responsabilité des collectivités à l'avenir.

Aussi le Conseil départemental de l'Yonne se félicite-t-il de continuer à travailler aux côtés de l'ARNia pour répondre à ces différents défis.

Patrick Molinoz indique que le Président du département de la Côte-d'Or a informé le GIP son souhait de se retirer de notre groupement. Ce sujet sera évoqué plus en détail au terme de l'Assemblée générale de ce jour.

## II. COMMUNICATION DE LA LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DU GIP

Pour mémoire, l'ARNia compte 1 863 adhérents, essentiellement situés à l'ouest de la Région, à savoir au sein de l'ancienne région Bourgogne. Aussi convient-il d'engager le développement de l'Agence à l'est également. Les marges de progression sont grandes dans cette partie du territoire.

Au cours des cinq dernières années, **la progression du nombre d'adhérents s'est élevée à 34 %**, ce qui est considérable, passant ainsi d'environ 1 400 à presque 1 900 adhérents.

Patrick Molinoz note que le quorum est atteint (239 membres sont présents ou représentés, pour un quorum de 186 voix).

### III. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 (COMMUNIQUE EN AMONT DE LA SÉANCE)

Il est rappelé que la transformation de l'Agence, formalisée juridiquement par l'arrêté préfectoral de février 2022, est le fruit d'une réflexion engagée en 2019 au terme de l'adoption de la SCORAN.

En 2020, la région Bourgogne–Franche-Comté a adopté sa politique publique des usages numériques avec l'idée qu'il manquait un outil d'expertise numérique capable d'éclairer, d'accompagner, les collectivités qui ne disposent pas d'informaticiens, ou de spécialistes du numérique. De fait, 98 % des collectivités de la région sont des communes de moins de 3 500 habitants qui n'emploient généralement pas d'informaticien. Ainsi, il apparaît **nécessaire d'accompagner le déploiement des usages numériques en parallèle du déploiement de la fibre.**

L'ARNia a vocation à accompagner l'acculturation des collectivités (et singulièrement des petites et moyennes), des entreprises et des citoyens. L'Assemblée générale du 30 novembre 2021 a validé ces orientations après avoir notamment pris soin d'engager le dialogue avec les relais du monde économique qui ont validé l'intérêt de créer l'agence.

En parallèle, un certain nombre d'actions ont été menées au titre de l'exercice 2021, dont certaines sont mises en lumière à cette Assemblée Générale :

- L'Agence a réalisé la vitrine des aides France Relance et des aides de la Région. Il s'agit d'un outil de communication.
- Une centrale d'achats a été créée afin d'accompagner les dispositifs mis en place par la Région pour aider les petites communes à renouveler leur matériel informatique. Les collectivités sont d'ailleurs invitées à faire état de leurs problématiques et de leurs demandes pour que la centrale puisse les aider au mieux en proposant de nouvelles thématiques d'achats
- Un nouveau module « démarches simplifiées » a été installé sur la plateforme.
- La nouvelle usine à site internet, Cmonsites, a été installée pour tous les adhérents qui l'ont souhaité.
- La ville d'Auxonne a été accompagnée dans le cadre de la mise en place d'un outil de prise de rendez-vous en ligne sur son site web. Les collectivités qui souhaiteraient l'implémentation d'un tel outil sur leur site web peuvent être accompagnées à cette fin par l'ARNia.
- Enfin, le centre régional de réponse d'urgence aux incidents de cybersécurité (CSIRT) a démarré son incubation.

En parallèle l'ARNia continue d'améliorer l'assistance et l'information qu'elle prodigue à ses adhérents :

- La qualité de service s'est accrue,
- Les temps de réponse se sont également améliorés. Les services d'assistance ont été sollicités pour diverses thématiques : la salle des marchés, CmonSite, le nouveau site interne, la télétransmission des actes à la préfecture, le compte utilisateur, notamment. Le service a enregistré 7424 appels téléphoniques en 2021.

Des formations ont été dispensées :

- 170 actions de formation programmées, 90 webinaires, 60 classes virtuelles
- 536 participants.

Cette activité de formation peut encore être améliorée, et pourrait bénéficier du recueil des besoins des collectivités. La possibilité de tenue de formations en ligne permet d'ailleurs un gain en réactivité et en simplicité d'organisation.

L'Agence a mené un travail sur **l'accompagnement des conseillers numériques France Service**. Ce dispositif peine dans son développement et des remontées pointaient la lourdeur de sa mise en œuvre, notamment en matière de formation. Le service éprouve ainsi des difficultés à gérer les demandes massives.

Antoine-Audoine Maggiar, maire de Montigny-sur-Cannes, estime que la mise à disposition de conseillers numériques France service est très utile. Pour précision, au sein du département de la Nièvre, le Conseil départemental a en fait proposé aux communautés de communes de postuler pour disposer des conseillers numériques France Service et de partager les coûts d'utilisation du service avec le Conseil départemental. Antoine-Audoine Maggiar estime par conséquent que l'implication des communautés de communes permettra de mieux valoriser ces conseillers numériques et de les faire connaître des populations locales.

Patrick Molinoz souligne que l'organisation du réseau de conseillers numériques permettra son bon fonctionnement. Pour l'heure, certains secteurs pâtissent de l'absence d'organisation collective.

Patrick Molinoz explique par ailleurs qu'il a lancé le **dispositif Pass Numérique**, financé par la Région et l'État, ce matin-même. Ce dispositif permet l'octroi d'un chéquier à des publics jeunes (16-25 ans) leur permettant d'accéder à des lieux labélisés de formation dans l'objectif d'une meilleure maîtrise de l'outil numérique. Le sujet de l'inclusion numérique n'est toutefois pas épuisé.

S'agissant des données territoriales, l'Agence souhaite démontrer l'intérêt de la création de cartes interactives au service des enjeux du territoire. À titre illustratif, la répartition des touristes et des résidents permanents permet d'identifier le lieu adéquat pour disposer un distributeur automatique de produits locaux ou une consigne. Certains villages mettent ainsi des distributeurs de pain à disposition de leurs habitants. L'exploitation de données publiques permet, dans ce cadre, de livrer un meilleur service aux habitants. L'Agence pourra appuyer les collectivités à l'occasion de rencontres ou d'ateliers, par exemple, visant à expliciter les enjeux de ces données.

Milada Pantic, représentante du Préfet de Région, note que la région ex-Franche-Comté semble moins imprégnée de l'offre de service de l'ARNia et estime qu'il serait utile de développer le réseau de l'Agence dans ce territoire. D'ailleurs, la direction de l'innovation et de la transformation publique (DITP), qui gère un certain nombre de fonds et appels à projets, a reçu des candidatures d'une poignée de collectivités de la région ex-Franche-Comté relevant pourtant déjà de l'offre de services de l'ARNia.

Hervé Brodier, conseiller de Grignon, souhaite des précisions au sujet du possible retrait du département de la Côte-d'Or.

Patrick Molinoz explique que le Conseil départemental de la Côte-d'Or a prévu de délibérer sur son retrait du GIP ce jour.

Hervé Brodier demande si les communes du département ont été consultées à cet égard.

Patrick Molinoz répond par la négative – pas plus d'ailleurs que le GIP très récemment.

## IV. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 - LECTURE DU RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON RAPPORT SPÉCIAL

### **Bilan du GIP, arrêté au 31 décembre 2021**

#### *Actif*

M. Prost rappelle que le GIP a inscrit un certain nombre d'immobilisations incorporelles liées à la nouvelle plateforme à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, puis en 2020 et de manière moindre en 2021 (400 000 euros). À noter que les cartographies IGN sont devenues gratuites en 2021, alors qu'elles étaient en partie inscrites à l'actif en 2020, ce qui a engendré une diminution de 66 000 euros de l'actif.

La plateforme fait par ailleurs l'objet d'amortissements, qui se chiffrent à 468 000 euros en 2021. Ainsi, en fin d'exercice 2021, la plateforme est valorisée à hauteur de 1,27 million d'euros contre 1,4 million d'euros en 2020.

L'actif circulant regroupe les postes suivants :

- créances d'adhérents pour un montant net de 82 000 euros à fin 2021 contre 55 000 euros à fin 2020 ;
- autres créances pour un montant de 1,7 million d'euros à fin 2021 contre 813 000 € à fin 2020 ;
- disponibilités pour un total de 3 millions d'euros contre 1,6 million d'euros à fin 2020.

#### *Passif*

Le GIP a bénéficié de nouveaux financements en 2021, et notamment de subventions d'investissement significatives. L'une de ces subventions (800 000 euros) a été allouée dans le cadre du projet data. Une autre subvention figure dans les produits constatés d'avance (subvention ANSSI d'un total de 1 million d'euros).

La dette fournisseur diminue d'environ 400 000 euros entre 2020 et 2021, en raison du décaissement des reliquats des investissements ayant pris place en 2021.

### **Compte de résultat**

#### *Produits*

Les produits sont constitués des cotisations des adhérents, qui se subdivisent en deux sous-groupes : les cotisations qui servent à la mutualisation et permettent d'offrir la gratuité de certains services à certains adhérents, et les « services à la carte » qui servent à financer des opérations spécifiques. À cet égard, en 2021, sept grands comptes ont résilié leur adhésion, ce qui a entraîné une diminution des cotisations de 167 000 euros.

S'agissant des subventions, certaines ne sont pas enregistrées en raison d'un retard d'exécution de projet.

Les produits d'exploitation sont constitués de divers produits et notamment des indemnités maladie relatives au personnel du GIP. Ces produits connaissent un retrait de 223 000 euros en 2021 par rapport au budget.

## Charges

Concernant les achats liés à la plateforme, il a été possible de diminuer les coûts de maintenance, à hauteur de 26 000 euros.

Le retard de certains projets entraîne également le décalage de certaines dépenses du GIP, pour une économie de 126 000 euros sur l'ensemble des charges de services extérieurs et d'autres postes liés à MedNum, CmonSite, etc.

Les charges de personnel sont également moindres qu'envisagé en raison de la non-réalisation ou du décalage de certains recrutements liés à MedNum, pour une économie de 115 000 euros par rapport au budget.

Les amortissements sont également moindres qu'envisagé en conséquence de la gratuité des cartes IGN, ce qui entraîne une économie de 58 000 euros.

Au total, les charges d'exploitation connaissent un retrait de 325 000 euros par rapport au budget.

### **Présentation des réalisations 2021, comparées au budget 2021**

Pour l'exercice 2021, le budget prévoyait un résultat déficitaire à hauteur de 234 000 euros, qui se décomposait comme suit :

- un résultat d'exploitation d'activité positif de 64 000 € ;
- un résultat financier modique ;
- une provision pour risque liée à l'évolution du modèle économique de 300 000 €, telle que demandée par le commissaire du gouvernement et contrôleur de l'État ;

Cette dernière provision n'a finalement pas été constatée, car le risque n'était pas considéré comme réalisé à la clôture des comptes de 2021.

Au total, le réalisé fait apparaître un résultat positif de 168 000 euros, qui découle de :

- retrait des produits d'exploitation pour un total de 223 000 euros ;
- retrait des charges d'exploitation à hauteur de 325 000 € ;
- résultat exceptionnel de 300 000 euros, lié à la non-constatation de la provision pour risques et charges évoquée.

Le résultat sera placé en réserve, dans le fonds dédié.

Patrick Molinoz se félicite de l'obtention d'un résultat positif au titre de l'exercice 2021. En parallèle, la diminution du niveau des cotisations des adhérents d'un montant de 167 000 euros implique un effort pour obtenir toujours plus d'adhérents, pour que l'ARNia dispose de recettes supplémentaires pour continuer à se développer.

Le résultat obtenu au titre de l'exercice 2022 sera sans doute moins bon qu'en 2021. À noter que le département de la Côte-d'Or s'acquittera de sa cotisation cette année encore. En revanche, en 2023, son retrait entraînera une diminution des recettes à hauteur de 230 000 euros, la fin de la gratuité des services pour les communes de moins de 500 habitants du département et la hausse des tarifs pour les autres. Patrick Molinoz précise qu'il enverra un courrier à l'ensemble des adhérents de Côte-d'Or pour leur faire part des conséquences du retrait CD21 sur leur adhésion. Les collectivités pourront faire part de leur souhait éventuel de mettre un terme à leur adhésion avant le 30 septembre 2022.

*Mme Gallois, représentante de Samuel Brunneval, commissaire aux comptes associé KPMG, donne lecture du rapport et de l'opinion du commissaire aux comptes :*

*« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GIP Agence régionale numérique et de l'intelligence artificielle relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du GIP à la fin de cet exercice.*

*Pour fonder notre opinion, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel sont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation de l'ensemble des comptes.*

*Également, nous avons procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. À ce titre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. »*

Patrick Molinoz rappelle que le commissaire aux comptes devrait informer l'Assemblée générale des éventuelles anomalies relevées. Il s'enquiert de prises de parole.

Milada Pantic s'interroge sur les raisons de la non-constatation de la provision pour risque d'un total de 300 000 euros.

M. Delamarche explique que le contrôleur budgétaire régional avait demandé l'inscription de cette provision pour tenir compte du risque de non-prolongation de l'adhésion de certains adhérents à la suite de l'adoption du nouveau règlement financier. Risque qui, fort heureusement, ne s'est pas réalisé.

M. Prost précise que le contrôleur avait demandé la constitution d'une provision de 300 000 euros, qui n'a finalement pas été constatée à fin décembre 2021, puisque le risque n'était pas avéré. En effet, le nombre d'adhérents perdus par le GIP n'a pas mis en danger l'équilibre économique du Groupement.

Patrick Molinoz s'enquiert du vote de l'instance au sujet des comptes annuels 2021.

**0 abstention, 0 contre.**

**Les comptes annuels 2021 sont adoptés à l'unanimité.**

Mme Desnouvaux, commissaire du gouvernement, explique qu'elle exerce une mission de conseil et de contrôle par rapport au budget et aux missions du GIP. Elle rappelle qu'elle suggère la mise en place d'une comptabilité analytique au sein de l'ARNia, ce qui facilitera la transparence et la lecture du budget.

Par ailleurs, il convient de noter la perte de produits des cotisations à hauteur de 83 000 euros découlant de la résiliation de l'adhésion de sept grands comptes, notamment le centre hospitalier et l'OPHLM. En parallèle, la commissaire note que la crise sanitaire a permis de générer des économies de fonctionnement par rapport à la prévision budgétaire, essentiellement liées au télétravail ou à la suppression d'actions commerciales ou de représentation.

L'ARNia devra se montrer vigilante quant à sa trajectoire financière et à son modèle économique. Un modèle économique viable devrait être identifié si le département de la Côte-d'Or se retirait du GIP.

En conclusion, Mme Desnouveaux rappelle que le commissaire du gouvernement dispose d'un droit de regard à l'égard des projets de recrutement, conformément au décret du 26 janvier 2012.

Patrick Molinoz précise que le contrôleur budgétaire n'a pas demandé la constatation d'une provision pour risque et charge dans le cadre du budget 2022. En revanche, le retrait du département de la Côte-d'Or entraînera certainement des conséquences sur le budget 2023.

## V. BILAN DES COMNUM DE PRINTEMPS

Patrick Molinoz rappelle que la première séquence des commissions numériques — instances obligatoires — avait fonctionné convenablement en 2020, avec plus de 800 participants, mais note que les deux séquences suivantes se sont montrées décevantes en termes de nombre de participants.

Il semble que de nombreux adhérents n'ont pas pleinement intégré le rôle des COMNUM :

- Instaurer un dialogue régulier et de proximité avec les adhérents (expression de leurs problématiques ou leurs souhaits)
- Présenter des nouveaux services mis en place par le Gip et éclairer sur les évolutions réglementaires
- Proposer au CAOS que le Gip travaille sur de nouvelles orientations

Au total, 37 commissions numériques ont été organisées en 2021, en présence d'agents du GIP. Patrick Molinoz invite d'ailleurs les adhérents à participer aux commissions numériques qui se tiendront du 11 au 21 octobre 2022, et à relayer leurs sujets de préoccupation.

Les commissions numériques de 2021 ont été l'occasion de présenter les sujets d'actualité, les missions de l'Agence, CmonSite, ainsi qu'une veille réglementaire relative au champ numérique. Ces instances ont permis d'évoquer le **sujet de la souveraineté et de la cybersécurité**. Se posait ainsi la question des possibilités d'hébergement des données sauvegardées. Il s'agit d'une préoccupation forte des collectivités et de l'État.

**Les questions de souveraineté** feront très probablement l'objet d'évolutions très significatives dans les années à venir : la question de la création de datacenters à l'échelle intercommunale ou régionale se posera et l'Agence pourrait proposer une solution de stockage des données à ses adhérents à l'avenir. Cette piste de réflexion sera proposée dans les meilleurs délais à la décision du CAOS.

Les ateliers ont alimenté la réflexion sur l'élaboration du futur **pack cybersécurité de l'ARNia**. Un certain nombre de sujets ont été évoqués à cette occasion : la sécurisation des messageries, les coffres-forts de mots de passe, la question du chiffrement des données, la solution d'authentification forte, le filtrage à la navigation sur internet et la question essentielle de la sensibilisation.

## VI. ARNIA – CYBERSÉCURITÉ : PRESENTATION

Patrick Molinoz annonce que l'Agence mettra différentes offres en place.

### **Offre de cybersécurité**

La première offre de service concerne la cybersécurité et sera opérationnelle à partir de l'automne. Cette offre comporte quatre grands axes qui se déclinent comme suit :

- Structurer la réponse aux incidents de cybersécurité au niveau régional ;
- Faire émerger un écosystème numérique local ;
- Accompagner les collectivités et les entreprises en cas d'attaque ;
- Connaître l'état de la menace.

**L'enjeu pour l'Agence est de devenir un pilier de la cyberrésilience nationale**, afin de répondre à cette nouvelle forme de criminalité, de plus en plus dangereuse, et pouvant atteindre tout un chacun.

L'ANSSI souhaite que les bénéficiaires des CSIRT (l'ARNiA cybersécurité en Bourgogne Franche-Comté) soient les collectivités de plus de 5 000 habitants, les PME et les ETI, ainsi que les associations de dimension nationale. Toutefois, l'ARNiA proposera les services de cybersécurité à toutes les collectivités adhérentes.

Dans ce cadre, le CSIRT porte deux missions principales :

- Prévenir les attaques informatiques
- Contribuer à la « guérison » des systèmes informatiques après une attaque.

Un programme de sensibilisation sera ainsi mis en œuvre afin de prévenir les attaques. En parallèle, le CSIRT deviendra le centre à contacter en cas d'incident. Il ne réparera pas les systèmes informatiques, mais orientera les victimes, en leur rappelant les étapes à suivre (nécessité de porter plainte, signalement auprès de certaines structures, communication d'une liste d'entreprises compétentes pour réparer les systèmes informatiques). De plus, le CSIRT proposera des actions de formation et de sensibilisation.

### **Offre d'ingénierie**

L'ARNiA propose une **offre « d'ingénierie pour tous »** afin d'accompagner les communes de Bourgogne-Franche-Comté vers la meilleure utilisation numérique possible. Le très haut débit est arrivé ou arrivera prochainement. Cette montée en compétences doit donc être accompagnée et l'Agence a vocation à conseiller, aider et orienter les communes dans ce cadre, à titre gratuit pour les approches préliminaires, et payant si l'accompagnement requis est plus conséquent.

Mme Kurtzmann précise à cet égard que l'Agence a participé à la rédaction du schéma directeur du SDIS 58 (recensement des besoins, élaboration de pistes de réflexion, proposition de 18 projets).

*Une vidéo de témoignage du SDIS 58 est projetée.*

Patrick Molinoz se félicite que le SDIS de la Nièvre soit heureux du travail des équipes de l'ARNiA, qui sont en mesure d'appuyer une structure d'une taille aussi conséquente qu'un SDIS, un EPCI, ou une commune quelle que soit sa taille. **L'Agence peut ainsi accompagner les collectivités dans leurs réflexions numériques jusque dans la prédéfinition d'un cahier des charges.** À titre illustratif, il serait possible d'appuyer une collectivité qui souhaiterait développer une application numérique à destination de ses habitants. L'ARNiA serait également en mesure d'accompagner une collectivité à l'occasion de la définition de son schéma de dématérialisation.

Mme Kurtzmann ajoute qu'en adhérant à l'ARNia, l'ARNia étant un Groupement d'intérêt public, les collectivités n'ont pas besoin de réaliser d'appel d'offres pour bénéficier des services proposés.

### **CmonSite**

Les sites internet proposés par l'Agence ont été conçus pour offrir de plus en plus d'opportunités de services aux populations des collectivités. Actuellement, **plus de 600 adhérents utilisent CmonSite** qui est un générateur de sites internet proposant différentes maquettes. Les collectivités peuvent bénéficier de formation et de tutoriels en ligne pour s'approprier l'outil.

CmonSite propose des sites web à la fois esthétiques et utiles pour les administrés. Différents outils peuvent ainsi être intégrés au site web généré pour une collectivité : outil facilitant les démarches de demande d'état civil, Payfip pour le paiement des dépenses des habitants (par exemple cantine scolaire), guide des droits et démarches, prise de rendez-vous en ligne. En parallèle, CmonSite permet l'envoi de lettres d'information aux administrés qui se sont inscrits sur le site de la collectivité. L'outil Matomo permet enfin aux collectivités de suivre le trafic de leur site internet, notamment à l'occasion de la publication des comptes rendus de conseils municipaux.

Patrick Molinoz note que les collectivités peuvent communiquer au sujet d'alertes météorologiques par exemple, grâce au système de notifications.

Mme Kurtzmann ajoute qu'une nouvelle maquette de site internet sera mise à disposition des collectivités en septembre. Cette nouvelle maquette sera accessible plus spécifiquement des personnes en situation de handicap. D'autres évolutions suivront, et les réflexions à leur sujet bénéficieront des remontées des collectivités.

## VII. QUESTIONS DIVERSES :

### a) Perspectives 2023 (retrait du CD21)

Patrick Molinoz indique que le conseil départemental de la Côte-d'Or doit voter ce jour sa sortie du GIP. Cette décision entraînera des conséquences lourdes pour les adhérents de Côte-d'Or et peut-être plus largement pour l'ensemble du GIP.

Pour rappel, à la création du GIP, en 2008, les collectivités fondatrices (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire, Yonne, Région Bourgogne) et l'État s'étaient accordés sur un niveau de cotisation respectif qui n'a jamais été revalorisé, ne serait-ce que pour compenser l'inflation (seule la Région a doublé sa cotisation après la fusion Bourgogne et Franche Comté).

En 2019, au terme de la refonte du modèle économique du GIP (fin du PPP, nouveaux modes de cotisations pour les adhérentes fondateurs et non fondateurs), **le niveau de cotisation des Départements a été diminué et un lien a été créé entre la cotisation des départements et les tarifs appliqués aux communes.**

Après cette réforme le modèle du GIP semblait donc stabilisé dans l'intérêt de tous : les départements cotisent moins, la visibilité de leur engagement est mieux valorisée et les communes se voient offrir de nouveaux services pour un coût moindre (avec la gratuité pour les communes de moins de 500 habitants).

Ce nouveau modèle économique, tout comme la transformation en Agence Régionale du Numérique, a été validé à l'unanimité et donc avec l'accord du département de la Côte d'Or.

La décision du président du département de la Côte-d'Or de se retirer du GIP emporte plusieurs conséquences :

- Affaiblissement de la plateforme de marchés publics ;
- Dégradation du service pour les acteurs économiques (plus de 45.000 utilisent notre plateforme et devront consulter d'autres plateformes pour voir les marchés du département de la Côte d'Or) ;
- Fin de la gratuité pour les communes de moins de 500 habitants de Côte-d'Or ;
- Hausse des tarifs pour les communes de plus de 500 habitants.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des adhérents de Côte d'Or pour les informer de la sortie du département lorsqu'elle sera acquise (après retour du contrôle de légalité, dans l'été) et leur demander si elles souhaitent rester au GIP. En fonction de la réponse il sera possible de disposer, dès octobre, d'une projection budgétaire adéquate pour 2023.

À noter que les départements de l'Yonne, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ne souhaitent pas quitter le GIP. Néanmoins, en fonction du nombre d'adhérents demeurant au sein du GIP en 2023, des décisions budgétaires pourraient être prises en vue de la stabilisation du modèle économique du Groupement.

Gérard Greffe, Maire de Ruffey-lès-Beaune, commune de Côte-d'Or, s'enquiert des raisons du retrait du GIP du département de la Côte-d'Or. Les collectivités du département n'ont pas été informées de ses raisons.

En réponse à cette question, Patrick Molinoz indique qu'il ne souhaite pas apporter de commentaire à ce stade et qu'il préfère donc donner lecture du projet de délibération du Département de la Côte-d'Or :

*« Au cours de l'année 2021, le Conseil régional de Bourgogne–Franche-Comté a travaillé, en liaison avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques Bourgogne–Franche-Comté à la création, par transformation du GIP, d'une Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia). Le processus de transformation a abouti le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Département de la Côte-d'Or est membre fondateur du GIP e.bourgogne, devenu Territoires Numériques. La création de cette structure, fondée sur les valeurs de solidarité et de coopération, de mutualisation des moyens et de partage des pratiques, a permis le développement de l'administration électronique et des usages numériques.*

*L'évolution vers l'ARNia ne correspond pas aux attentes propres du Département et paraît éloignée des besoins des communes et intercommunalités, et notamment des communes de moins de 500 habitants qui représentent près d'un tiers des adhérents.*

*Dans ces conditions, compte tenu du poids de la cotisation départementale (231 467 €), il est proposé de reprendre le plein exercice de la mission et d'engager la procédure de retrait du groupement. Elle est prévue à l'article 8 b de la convention constitutive : "un membre a la possibilité de se retirer du groupement, à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention par lettre recommandée avec accusé de réception au Président du groupement, accompagnée de la délibération de retrait adoptée par l'organe délibérant compétent, au minimum trois mois avant la fin de l'exercice budgétaire de l'année civile en cours (soit au plus tard le 30 septembre) et après qu'il se soit acquitté de ses cotisations financières vis-à-vis du groupement pour l'exercice en cours et les précédents ».*

*Les cotisations financières ont été réglées :*

- Le 9 mars 2021 pour un montant de 231 031 €, pour l'exercice 2021 ;
- Le 20 avril 2022 pour un montant de 231 467 €, pour l'exercice 2022.

*Dès que cette délibération sera notifiée à Mme la Présidente du Conseil Régional et à M. le Président du Groupement d'Intérêt Public, toutes les conditions seront remplies. Le retrait du Département sera effectif le 1er janvier 2023.*

*Les prestations de remplacement se mettent en place et seront opérationnelles à la rentrée au plus tard.*

*Par conséquent, je vous remercie :*

- *D'adopter la délibération suivante : en ce 27 juin 2022, soit six mois avant la fin de l'exercice budgétaire 2022, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, à jour de ses cotisations, décide de se retirer du Groupement d'Intérêt Public Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ».*

Françoise Laurent, déléguée ARNia de Vic-des-Prés, demande si les communes de Côte-d'Or ont été consultées dans le cadre du retrait du conseil départemental de la Côte-d'Or.

Patrick Molinoz répond par la négative.

Françoise Laurent observe que les collectivités de Côte-d'Or pourraient faire face à cette décision en décidant de rester adhérentes de l'ARNia. Les arguments évoqués au sein de la délibération semblent fallacieux.

Une participante de l'Assemblée s'interroge sur la possibilité pour les collectivités de la Côte-d'Or de manifester leur mécontentement auprès du Conseil départemental, notamment par l'envoi d'une motion.

Patrick Molinoz indique que le GIP mène, depuis l'origine, une action technique d'aide aux communes dans une logique de mutualisation et de solidarité et qu'il se tient éloigné de toute approche ou polémique politicienne. Il indique que même s'il est clair que les motivations du Département sont contraires à tout ce qui a été fait depuis la création du GIP, il préfère ne pas susciter de réaction qui serait considérée comme polémique. Il indique que la meilleure réponse est de rester membre du GIP et de convaincre des collègues maires de rejoindre le GIP.

René Varin, Mairie de Tournus, souhaite savoir si une page particulière sera créée sur les sites internet des communes ayant fait usage du dispositif CmonSite pour tenir compte de l'obligation des communes de plus de 3500 habitants de publier leurs délibérations en ligne.

Mme Kurtzmann répond par l'affirmative. Une solution sera mise en place dans le courant de l'été. Les communes peuvent d'ores et déjà créer une telle page de manière manuelle. Les équipes de CmonSite souhaitent néanmoins créer cette page de manière automatique pour tous les usagers.

Maxence Guesdon, premier adjoint de la commune de Détain-et-Bruant, souhaite confirmation que l'ARNia promouvra la sobriété numérique.

Patrick Molinoz le confirme.

Maxence Guesdon s'interroge en conséquence sur l'adéquation entre cette ambition de sobriété numérique et les discours enjoignant les communes à créer des applications permettant de localiser les parkings par exemple. En parallèle, considérant les problématiques liées à l'énergie, la création d'applications énergivores ne semble pas constituer une priorité. Se pose également la question de la volonté de l'État de définir des formats spécifiques de données pour standardiser la publication des délibérations par exemple.

Patrick Molinoz répond que la sobriété numérique ne signifie pas la disparition du numérique. La création d'applications publiques dans une logique d'intérêt général et de sobriété énergétique est souhaitable. Prôner la sobriété numérique implique de mesurer réellement les dépenses énergétiques générées et d'apprendre aux usagers à utiliser le numérique de manière sobre (ne pas garder ses mails indéfiniment, etc.).

L'Agence a vocation à alimenter une prise de conscience politique — au sens d'une compréhension des effets sur la société — d'un sujet – le numérique - qui apparaît trop souvent seulement technique. L'ARNia a ainsi vocation à réfléchir et à débattre des effets des dispositifs numériques développés par l'État ou des acteurs privés, afin notamment que les Gafa n'imposent pas leur vision des choses en la matière.

Damien Vurpillot, chargé de mission modernisation à la préfecture de région, précise qu'un format standard de données existe et fait l'objet d'une expérimentation au sein de certaines collectivités. Ce format sera à terme utilisable par les collectivités, mais son utilisation ne revêtira pas un caractère obligatoire.

Milada Pantic estime par ailleurs qu'il est nécessaire de faire monter en puissance la réflexion portant sur la sobriété numérique, au sein du GIP et des collectivités.

La commissaire du gouvernement rappelle sa mission relative au contrôle budgétaire et juridique sur l'ensemble des missions du GIP, et réitère la projection sur la mise en œuvre d'un modèle économique futur.

### *Conclusion*

Mme Desnouvaux indique qu'il conviendra d'être vigilant au sujet du modèle économique du GIP de l'année 2023. S'agissant de la délibération du conseil départemental de la Côte-d'Or, elle fera l'objet d'un contrôle de légalité pointu, en lien avec le service de la DGCE du ministère de l'Intérieur. Mme Desnouvaux souhaite du succès à l'ensemble des équipes du GIP et au nouveau directeur, et félicite l'ancien directeur du travail accompli.

Milada Pantic note que le contrôle de légalité de la délibération du Conseil départemental fera son œuvre. Le GIP devrait également constater une provision pour risque en conséquence du retrait de ce membre fondateur.

Pour ce qui est des orientations stratégiques, il convient de rappeler la nécessité d'articuler la stratégie portant sur la donnée avec la stratégie portant sur la connaissance au niveau régional. En parallèle, l'axe de travail portant sur la cybersécurité est fructueux et le GIP apporte une réelle plus-value à ce sujet. Une réflexion devrait être consolidée sur le contenu à un niveau stratégique.

Patrick Molinoz observe que le GIP n'abandonnera pas ses efforts à la suite du retrait du Département de la Côte-d'Or. Il souhaite que l'intelligence collective mise en œuvre au sein du GIP permette une meilleure compréhension mutuelle des enjeux et une meilleure capacité à accompagner les adhérents, avec pour objectif de rendre un meilleur service public aux habitants.

*La séance est levée à 16 heures 15.*

---

**Après approbation par le Président du GIP et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis pour avis au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur budgétaire régional.**

Le Secrétaire de séance



Juliette KURTZMANN  
Directrice adjointe

Le Président



Patrick MOLINOZ